



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 23/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 28 Voixants : 29 Procurations : 01

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 02 AVR. 2015

Affiché le : 01 AVR. 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 mars 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

PROCURATIONS

M. BERNES

à

M. ANDUZE

SECRETARE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Affectation du résultat 2014.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente les résultats suivants,

	RESULTAT Compte Admi. 2013	VIREMENT A LA S.INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST.	- 235 407.15		1 622 106.39	- 1 559 678.57 + 103 736.93	- 1 455 941.64	- 69 242.40
FONCT.	4 108 130.26	1 685 737.08	991 095.47			1 431 297.71

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 mars 2015,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 abstentions : MMES et MM. SUZE, GIOIA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, GARBIN, FERTE, LACLAU, MARTIN) :

➤ D'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014 :	1 431 297.71 €
Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement :	69 242.40 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	1 362 055.31 €
Total affecté au 1068 :	69 242.40 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 mars 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

